

<p><b>Titre :</b> Séminaire de préparation à l'épreuve D de l'examen européen de qualification (EEQ) 2023</p>
<p><b>Personnes concernées</b> Toute personne se présentant à l'examen principal de l'EEQ</p>
<p><b>Prérequis</b> Candidats remplissant les conditions pour se présenter à l'examen principal de l'EEQ (cf. publication supplémentaire 2, JO OEB 2019).</p>
<p><b>Conditions d'accès / Modalités d'admission (diplômes)</b> Il ne s'agit pas d'une formation diplômante. Il est recommandé aux participants de suivre au préalable les cours d'introduction de méthodologie du CEIPI pour l'épreuve D de l'EEQ.</p>
<p><b>Objectifs pédagogiques :</b> Préparer les participants à passer l'épreuve D de l'EEQ en les mettant en mesure de répondre de façon concluante aux questions juridiques sur le fond et dans le temps prescrit.</p>
<p><b>Programme / Déroulement</b> <b>Contenu :</b> Le séminaire consacré à l'épreuve D (questions juridiques) de l'EEQ couvrira les sujets suivants (cf. règle 26 des dispositions d'exécution du règlement relatif à l'examen européen de qualification (publication supplémentaire 2, JO OEB 2019)) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction générale à l'épreuve D</li> <li>- Conseils stratégiques concernant l'épreuve D</li> <li>- Rédaction de réponses à des questions afférentes à différents domaines de connaissances juridiques (D-I)</li> <li>- Rédaction d'un avis juridique en réponse à une demande de renseignements d'un client (D-II)</li> <li>- Différence de traitement entre les deux types de questions D</li> </ul> <p>Les candidats ont l'occasion d'appliquer leurs connaissances durant le séminaire en traitant une épreuve D dans les conditions d'un examen blanc.</p> <p><b>Durée :</b> 5 jours Du 9 au 13 janvier 2023</p> <p><b>Horaires (à titre indicatif) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du lundi au jeudi de 8h45 à 18h30 et le vendredi de 8h45 à 12h30</li> </ul> <p><b>Intervenants :</b> Les cours sont assurés par des mandataires agréés, travaillant dans l'industrie ou au sein de cabinets reconnus, ou par des agents des instances du premier degré de l'OEB ou des chambres de recours. Ils disposent de profondes connaissances et d'une expérience confirmée dans les procédures devant l'OEB, soit en procédures d'examen et d'opposition, soit en procédures de recours devant les chambres de recours.</p>
<p><b>Méthodes pédagogiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercices pratiques (questions juridiques et avis juridique conçus par le CEIPI selon le modèle de l'épreuve D) sous le contrôle d'un tuteur ; discussion des réponses à la lumière des solutions modèle proposées par le CEIPI</li> <li>- Examen blanc D, discussion des solutions, pour la partie avis juridique, à la lumière de la solution modèle proposée par les tuteurs du CEIPI</li> <li>- Le travail s'effectue en petits groupes afin de permettre un échange intense entre les participants les intervenants.</li> <li>- Le séminaire est proposé dans les trois langues officielles de l'Office Européen des Brevets (anglais, allemand, français).</li> </ul>
<p><b>Supports de cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercices D I et D II, examen blanc, calendriers, réponses possibles</li> </ul>
<p><b>Nature et sanction de la formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement de compétences. Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.</li> </ul>

- Un questionnaire d'évaluation est remis aux participants à l'issue de la formation afin de mesurer leur satisfaction.

**Lieu**

Strasbourg

**Frais de participation**

1 800 €

Un tarif préférentiel s'applique pour les participants s'inscrivant simultanément à l'une ou plusieurs épreuves de l'EEQ.

**Renseignements, inscription et accompagnement technique\***

Sylvie Kra

Assistante de formation

Tél. : 0033 3 68 85 80 19

e-mail : [sylvie.kra@ceipi.edu](mailto:sylvie.kra@ceipi.edu)

\* Mme Kra est le référent du CEIPI pour l'accompagnement technique des participants durant la formation à distance, dans la mesure où elle assurera le suivi des séances en ligne et qu'elle pourra être contactée en cas de questions liées à la connexion des tuteurs et participants. Cependant, le CEIPI n'assume aucune responsabilité légale en cas de mauvais fonctionnement de la plateforme utilisée lors des séances en ligne ou de défaut de qualité de débit/de réseau chez les participants ou tuteurs.